



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
VII^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUITO, ÉQUATEUR, DU 29 MAI AU 3 JUIN 2006**

Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie

Recommandation sur l'éducation

CONSIDÉRANT que par compétence on entend l'ensemble des connaissances, habiletés, attitudes et valeurs permettant à l'être humain de travailler efficacement et d'améliorer sa qualité de vie sociale et personnelle;

CONSIDÉRANT qu'en 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée par l'UNESCO en Thaïlande, les participants ont adopté la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous*;

CONSIDÉRANT que, dans cette déclaration, on signalait que toute personne -- enfant, adolescent ou adulte -- devait pouvoir bénéficier des possibilités éducatives voulues pour pouvoir répondre à ses besoins fondamentaux d'apprentissage et que ces besoins concernaient aussi bien les outils d'apprentissage essentiels dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer pleinement ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer sa qualité de vie, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre;

CONSIDÉRANT que, dans cette déclaration, on mentionnait également qu'en pourvoyant à ces besoins, on confère aux membres de toute société la capacité -- ainsi que la responsabilité correspondante -- de faire fructifier leur patrimoine culturel, linguistique et spirituel commun, de promouvoir l'éducation d'autrui, de défendre la cause de la justice sociale, de protéger l'environnement et de se montrer tolérants envers les systèmes sociaux, politiques ou religieux différents du leur, en veillant à ce que les valeurs humanistes soient sauvegardées;

CONSIDÉRANT que, conformément au document intitulé *L'éducation*, un trésor est caché dedans, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'éducation doit reposer sur quatre piliers : apprendre à connaître, c'est-à-dire acquérir les instruments nécessaires à la compréhension; apprendre à faire, pour pouvoir exercer une influence sur son entourage; apprendre à vivre ensemble, pour participer et coopérer avec autrui à la réalisation d'activités humaines; apprendre à être, un processus fondamental qui reprend des éléments des trois piliers précédents.

CONSIDÉRANT que l'éducation fondée sur la compétence est une éducation respectueuse des exigences relatives à l'acquisition d'une éducation de qualité;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de compétences vise à améliorer les conditions de vie de l'être humain au travail ainsi que dans son environnement social et personnel;

Nous, représentantes et représentants de congrès et assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, de parlements régionaux et d'associations interparlementaires, réunis à Quito, en Équateur, pour la VIIe Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques;

RÉAFFIRMONS que l'acquisition de compétences est importante pour trouver un emploi, communiquer efficacement, parvenir à mieux travailler en équipe, assurer un plus grand respect des différentes cultures et traditions, et, plus généralement, améliorer la qualité de vie de l'être humain;

RAPPELONS que chaque peuple a le droit d'améliorer sa qualité de vie au moyen de l'éducation;

PRESSONS les États des Amériques, par l'intermédiaire de leurs instances législatives, de promouvoir l'application, dans leurs lois et leurs systèmes d'éducation et de formation théorique et pratique, de méthodes visant l'acquisition de compétences éducatives pour le mieux-être de leur population;

EXHORTONS les membres de la Confédération parlementaire des Amériques à veiller à ce que la qualité de vie dans leurs pays respectifs s'améliore en donnant à leurs populations la possibilité d'acquérir lesdites compétences éducatives.